

AIDE AU SPORT D'ELITE

DISPOSITIONS D'APPLICATION

1. But

Cette aide a pour but la formation et le perfectionnement des sportifs d'élite et l'aide financière en faveur des clubs d'élite.

La Commune n'interviendra qu'en dernière instance, en faveur des sportifs ou équipes d'Ecublens, sur le point d'atteindre le niveau national, international ou olympique.

2. Forme de la demande

Une demande écrite et motivée sera adressée par le sportif concerné ou le club auprès du Service des Affaires Sociales, Culturelles et de Loisirs, Place du Motty 4, 1024 Ecublens/VD. Cette demande est valable une année.

Une nouvelle requête doit être présentée chaque année et le formulaire ad hoc dûment complété.

3. Conditions d'octroi

1. Seuls les sportifs ayant leur domicile – au sens des dispositions légales – sur le territoire même de la Commune d'Ecublens ont le droit à une subvention.
2. Seuls les clubs locaux ont droit à une subvention.
3. La Municipalité peut, exceptionnellement, attribuer une subvention à un sportif non domicilié sur le territoire de la Commune d'Ecublens, mais membre d'un club local répondant aux critères figurants dans le présent document.

La Commune de domicile de ce sportif sera informée du décompte et du montant de cette subvention.

4. Bénéficiaires

Peuvent bénéficier d'une subvention tous les clubs sportifs remplissant les conditions suivantes :

1. être à but non lucratif;
2. avoir son siège et ses activités sur la Commune d'Ecublens ;
3. appartenir à une fédération nationale.

5. Financement

Les montants de ces subventions sont variables en fonction du budget communal annuel mis à disposition pour cet objet et seront versés au cours du 1er trimestre de chaque année civile.

6. Attribution des subventions

Ces demandes seront soumises à la Municipalité, qui pourra accorder une subvention après examen minutieux du questionnaire dûment complété relatant la situation financière du requérant/club, de ses mérites sur le plan sportif (voire scolaire), et des efforts déployés par le requérant/club pour obtenir un financement privé.

La Municipalité